



Industrie
Canada

Industry
Canada

Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II

Réponse de la gestion et plan d'action

9 avril 2001

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les gestionnaires de la fonction publique rendent compte à la haute direction et aux ministres qui, à leur tour, rendent compte au Parlement et à la population canadienne. À ce titre, les gestionnaires doivent montrer que les résultats ont été obtenus conformément aux règlements du gouvernement, qu'ils ont fait preuve d'une diligence raisonnable et qu'ils ont tenu compte des principes de l'optimisation des ressources en utilisant les deniers publics. Les cadres entretiennent donc la confiance et l'assurance du public en montrant que les valeurs de la fonction publique sont respectées et en gérant judicieusement les fonds de l'État.

Une fonction efficace de vérification interne fournit des examens objectifs en vue d'assurer des évaluations indépendantes de la gestion des risques, des cadres de contrôle de la gestion, des pratiques et des renseignements utilisés pour la prise de décision et la reddition des comptes. Industrie Canada a voulu vérifier si certains de ses programmes les plus novateurs axés sur le partenariat étaient gérés de manière à respecter les exigences de la reddition de comptes publics. Quelques programmes gérés par la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information (DGAAI) ont fait l'objet d'une vérification en 2000. La vérification a débouché sur un plan d'action dressé pour remédier aux lacunes définies au chapitre du contrôle. Le plan d'action préconisait, entre autres, d'assujettir à une vérification ultérieure le projet pilote Accès.ca.

La vérification d'Accès.ca visait à établir :

- S** si les politiques gouvernementales sur la passation de marchés, les paiements de transfert et la gestion financière avaient été respectées;
- S** si la gestion du projet était assujettie à des contrôles financiers appropriés; et
- S** si la direction était raisonnablement certaine que le programme était bien géré et mis en œuvre en temps opportun.

La vérification d'Accès.ca a porté sur la période qui allait de l'automne 1999 à décembre 2000. Bon nombre des activités avaient eu lieu pendant la même période que celle visée par la vérification antérieure de la DGAAI (1998-1999 et 1999-2000 pour l'examen des subventions et des contributions et un examen des contrats de 1995 à 2000).

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

La connectivité, la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information et le projet pilote Accès.ca

La connectivité est la pierre angulaire d'une économie et d'une société fondées sur le savoir. Les citoyens branchés sont davantage en mesure d'accéder aux connaissances dont ils ont besoin pour perfectionner leurs compétences et acquérir de nouvelles idées qui amèneront de nouvelles façons plus efficaces de contribuer à l'économie et à la société. Les entreprises mises en réseau sont bien placées pour tirer profit des possibilités et des innovations locales et mondiales qui débouchent sur un accroissement de la productivité et de la prospérité. Grâce à cet avantage concurrentiel fondé sur le savoir, le Canada peut occuper une place de premier plan au chapitre du développement de nouveaux produits et services et se faire connaître davantage comme un lieu privilégié pour les investissements.

Une grande partie de l'initiative *Un Canada branché* d'Industrie Canada est réalisée par la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information. Le budget de celle-ci s'établit à environ 124 millions de dollars pour l'année financière 2000-2001. Les programmes de contributions de la DGAAI sont, en grande partie, mis en application grâce à des partenariats avec d'autres organismes, dont plusieurs sont des organismes de bénévolat ou d'autres paliers de gouvernement.

Le concept de base du projet Accès.ca consiste à fournir aux Canadiens un accès simple et facile à un contenu canadien communautaire personnalisé sur Internet. Par exemple, une personne qui souhaite construire une maison pourrait utiliser le site Accès.ca pour obtenir des renseignements locaux sur l'obtention d'un permis de construction et pour se mettre en rapport avec les constructeurs et les fournisseurs de sa collectivité.

Dans la première phase du projet Accès.ca, le concept de base, qui consistait à fournir aux Canadiens un accès communautaire personnalisé sur Internet, a été mis à l'essai. La deuxième phase du projet consistait à élaborer un logiciel convivial approprié pour appuyer le concept Accès.ca (environ 4,7 millions de dollars en 1999-2000, l'année visée par la vérification). Une fois que le logiciel sera complètement mis au point, on envisagera de mener d'autres essais sur le terrain.

RÉPONSE DE LA DIRECTION

- ◆ Industrie Canada (IC) accepte les constatations, les conclusions et les recommandations de la vérification concernant l'étape de démonstration du projet Accès.ca et a dressé un plan d'action en vue de remédier aux problèmes soulevés.
- ◆ La direction convient que les pratiques de gestion comportaient des faiblesses et que des erreurs de jugement ont été commises.

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

- ◆ Selon la politique d'Industrie Canada, les contrats doivent être attribués conformément aux lois applicables, aux accords commerciaux et aux politiques et pratiques établies en matière d'acquisition.
- ◆ Tous les trop-payés éventuels seront recouvrés.
- ◆ Rien ne porte à croire que la conduite des fonctionnaires fédéraux justifie une enquête plus approfondie.
- ◆ La direction reconnaît qu'après la formation donnée sur les politiques et les pratiques de passation de marchés, un employé d'Accès.ca a tenté de faire ajouter le nom d'un entrepreneur à une proposition provisoire d'un consultant. Il s'agissait d'une erreur de jugement, et l'on a mis fin à la démarche. Si le contrat avait été adjugé, il y aurait eu conflit d'intérêts.
- ◆ Enfin, afin de garantir l'obligation redditionnelle, la transparence et une gestion de qualité chez Industrie Canada, un vérificateur indépendant entreprendra une vérification sur la conformité d'ici l'automne 2001.

PLAN D'ACTION POUR ACCÈS.CA

Outre les mesures incluses dans le plan d'action issu de la vérification de la DGAAI (détails à la page 5), des mesures particulières ont été prises en réponse aux recommandations et aux constatations découlant de la vérification du projet Accès.ca.

Évaluation technique

Recommandation de la vérification – Qu'une évaluation technique complète soit entreprise.

Mesure – Les agents du Centre de recherches sur les communications d'Industrie Canada, un centre de télécommunications, de recherche et d'apprentissage de pointe, ont effectué une évaluation technique du logiciel. Ils ont confirmé que la version Beta interne est un programme de pointe unique en son genre, qu'elle peut faire l'objet d'un lancement et que l'optimisation des ressources a bel et bien eu lieu.

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

Accords sur la propriété intellectuelle et le partage des recettes

Recommandation de la vérification – Qu'un conseiller juridique d'IC examine tous les accords sur la propriété intellectuelle et le partage des recettes conclus par la DGAAI.

Mesure – Suivant la recommandation des vérificateurs, le conseiller juridique d'IC a examiné les accords sur la propriété intellectuelle et le partage des recettes conclus par la DGAAI. La majorité était exempte de problèmes, mais certaines faiblesses ont été repérées et seront corrigées dans les accords à venir, car la DGAAI doit consulter le conseiller juridique d'IC pour tous les accords.

Lancement

Recommandation de la vérification – Suivre les pratiques gouvernementales établies en matière de passation des marchés pour le lancement d'Accès.ca.

Mesure – Selon la politique d'Industrie Canada, les contrats doivent être attribués conformément aux lois applicables, aux accords commerciaux et aux politiques et pratiques établies en matière d'acquisition. Le ministère suivra les pratiques fédérales établies en matière de passation de marchés avant tout lancement d'Accès.ca.

En plus de répondre aux recommandations particulières issues de la vérification d'Accès.ca, on prendra aussi les mesures suivantes :

Recouvrement des fonds

- ◆ Le Ministère est en train d'établir s'il y a eu optimisation totale des frais payés à l'organisme provincial et il prendra des mesures pour recouvrer les fonds au besoin. Dans le cadre du processus visant à voir si les produits qu'a fournis et facturés l'organisme provincial suffisaient pour respecter les exigences de l'accord, la DGAAI a demandé à l'organisme provincial de justifier ses frais de facilitation. La DGAAI a engagé des vérificateurs indépendants pour examiner les réclamations pour établir s'il y avait une optimisation totale des ressources. S'il y a eu trop-payé, des mesures de recouvrement seront prises.

Autres mesures de contrôle

- ◆ Outre que les Services juridiques ont examiné les accords et les contrats de la DGAAI d'une valeur supérieure à 5 000 \$, les contrôles ont été renforcés. Tous les marchés à fournisseur unique de plus de 25 000 \$ passés par Industrie Canada, les modifications qui font passer le total à 25 000 \$, ou les autres marchés complexes sont désormais sujets à un examen du Conseil des programmes et des services (conseil de gestion interne d'Industrie Canada), afin de garantir l'intégrité des marchés de F et E passés par le Ministère.

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

Directives données aux gestionnaires/Attentes

- ◆ Le 5 février 2001, tous les gestionnaires d'Industrie Canada ont été informés du rôle essentiel qu'ils jouent pour assurer l'utilisation de contrôles appropriés de la gestion financière dans le processus décisionnel et la dépense des deniers publics. De plus, on leur a rappelé qu'il leur incombe d'agir avec probité et avec prudence et en se souciant de la valeur.
- ◆ Tous les gestionnaires de la DGAAI, y compris ceux d'Accès.ca, ont reçu des directives particulières sur la reddition des comptes, les responsabilités et les normes applicables à la gestion des programmes de la DGAAI.
- ◆ Tous les employés de la DGAAI ont dû mettre à jour leurs déclarations de conflit d'intérêts avant le 11 avril 2001 et de fournir, le cas échéant, un rapport « Sans objet » à cet égard.

Vérification de suivi

- ◆ Enfin, pour garantir l'obligation redditionnelle, la transparence et une gestion de qualité chez Industrie Canada, on assujettira à une vérification de conformité certains programmes de la DGAAI, dont Accès.ca, d'ici l'automne 2001.

PLAN D'ACTION DE LA DGAAI

La DGAAI travaille actuellement à mettre en œuvre un plan d'action en 12 points afin de donner suite aux recommandations issues de la vérification de septembre 2000. Le plan d'action de la DGAAI renforce l'obligation de rendre compte et les pratiques de gestion par les moyens suivants : des mesures de contrôle, la formation, le suivi, des rapports, ainsi qu'un examen et une vérification plus approfondis. En tant que partie intégrante de la DGAAI, le projet Accès.ca profitera directement ou indirectement de ces mesures.

Voici un résumé des mesures énoncées dans le plan d'action de la DGAAI et des détails sur le stade où elles en sont.

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

MESURES	STADE DE MISE EN ŒUVRE
Contrôle	
<p>Suspension temporaire du pouvoir des gestionnaires et des administrateurs du Programme d'accès communautaire et du programme VolNet en ce qui concerne les finances, l'adjudication de marchés et les programmes jusqu'à ce qu'ils reçoivent une formation devant leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités et de rendre compte en vertu de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et de la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert.</p>	<p>Mise en œuvre terminée – Les gestionnaires et les administrateurs du PAC et de VolNet ont été formés.</p> <p>Tous les gestionnaires, les agents de programme et les administrateurs de la DGAAI auront été formés d'ici le 22 juin 2001.</p> <p>Le 5 février 2001, tous les gestionnaires d'Industrie Canada ont été informés du rôle essentiel qu'ils jouent pour assurer l'utilisation de contrôles appropriés de la gestion financière dans le processus décisionnel et la dépense des deniers publics. De plus, on leur a rappelé qu'il leur incombe d'agir avec probité et avec prudence et en se souciant de la valeur.</p> <p>Tous les marchés à fournisseur unique de plus de 25 000 \$ passés par Industrie Canada, les modifications qui font passer le total à 25 000 \$, ou les autres marchés complexes sont désormais sujets à un examen du Conseil des programmes et des services (conseil de gestion interne d'Industrie Canada), afin de garantir l'intégrité des marchés de F et E passés par le Ministère.</p>
<p>La DGAAI sollicitera la signature des Services juridiques d'Industrie Canada pour tous les accords et contrats de la DGAAI qui dépassent 5 000 \$ avant que les gestionnaires de programme les signent.</p>	<p>Mise en œuvre terminée et en cours; ce régime restera en vigueur jusqu'en juillet 2001, date où il sera réexaminé.</p>

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

MESURES	STADE DE MISE EN ŒUVRE
<p>Les directeurs de la DGAAI s'engagent d'emblée dans une consultation avec les Services juridiques et la Direction générale du contrôleur en ce qui concerne les projets et les contrats proposés.</p>	<p>Mise en œuvre terminée et en cours, au cas par cas.</p> <p>De plus, un Comité des solutions - composé du personnel des Services juridiques, de la Direction générale des programmes et des services et de la DGAAI - se réunit régulièrement pour résoudre des questions. C'est là une façon d'assurer l'intégrité des programmes.</p>
<p>Pour tous les programmes de la DGAAI, Le pourcentage du paiement de retenue sera d'au moins 10 p. 100, en conformité avec la pratique normalisée du Ministère.</p>	<p>Mise en œuvre terminée et en cours, à moins que le Conseil des programmes et des services donne une approbation à l'effet contraire.</p>
<p>Achever la dotation des postes d'agent financier et d'agent d'adjudication des contrats à la DGAAI.</p>	<p>Mise en œuvre terminée.</p>
<p>Formation</p>	
<p>Tous les gestionnaires de la DGAAI, les agents de programme et les administrateurs doivent suivre une formation sur les finances, l'adjudication de marchés et les programmes, afin de pouvoir mieux assumer leurs responsabilités et rendre compte en vertu de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et de la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert.</p>	<p>Toutes les personnes qui avaient perdu leur pouvoir de signature ont reçu une formation. Les cadres du programme Accès.ca ont reçu une formation en septembre et en octobre 2000.</p> <p>Tout le personnel de la DGAAI aura été formé d'ici le 22 juin 2001.</p>

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

MESURES	STADE DE MISE EN ŒUVRE
Suivi et rapports	
<p>La DGAAI établira un plan de suivi conforme aux exigences de la Politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert.</p>	<p>Mise en œuvre en cours – La DGAAI a conclu un contrat avec Conseils et Vérification Canada pour mettre au point un plan de suivi. Le CPS a examiné le plan de suivi de CVC et la méthode que la DGAAI propose pour faire plus dans ce domaine; le Conseil convient que la DGAAI doit élaborer un cadre de contrôle de la gestion et des plans de suivi propres à chaque programme, d'après le profil de risque du programme en question. Les travaux supplémentaires à faire à cet égard devraient être achevés d'ici décembre 2001, selon une démarche par étapes.</p> <p>De plus, la DGAAI aura une autorité désignée aux fins de l'obligation redditionnelle et du suivi.</p>
Examen et étude minutieuse	
<p>Un examen juridique portera sur les projets, les accords et les contrats de la DGAAI.</p>	<p>Mise en œuvre terminée – L'examen a confirmé bon nombre des constatations issues de la vérification ayant porté sur la DGAAI en septembre et de celles découlant de la vérification d'Accès.ca, en ce qui concerne le non-respect des exigences formulées dans les politiques gouvernementales et la pertinence des pratiques de la DGAAI au chapitre de la passation des marchés.</p> <p>L'examen juridique a confirmé que, depuis septembre 2000, les mesures prises en réponse aux constatations issues de la vérification de la DGAAI ont amélioré les projets, les accords et les contrats de cette dernière.</p> <p>Rien ne porte à croire que la conduite des fonctionnaires du gouvernement justifie une enquête plus approfondie.</p>

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

MESURES	STADE DE MISE EN ŒUVRE
<p>La DGAAI examinera tous les paiements en fonction des réclamations et elle repérera tous les trop-payés ou les remboursements de frais inadmissibles.</p>	<p>Mise en œuvre en cours – La DGAAI a retenu les services d'un vérificateur indépendant pour examiner 25 p. 100 des accords. Pour le PAC, le CPS a accepté l'analyse de rentabilisation présentée par la DGAAI sur l'optimisation des ressources. Pour une certitude accrue, on a décidé que certains centres du PAC feraient l'objet d'une vérification plus approfondie en ce qui concerne l'optimisation des ressources et les preuves que les paiements ont été effectués. Cela a aussi pour objet d'améliorer la conception des programmes dans l'avenir. Aucun autre paiement ne sera fait dans le cadre de ces accords tant que cette autre vérification n'aura pas pris fin.</p> <p>Pour ce qui est de VolNet et de Didacticiels, les discussions entre les vérificateurs indépendants et le Ministère ont révélé que l'expression « coûts non financiers » avaient suscité des interprétations différentes. On est en train de prendre des mesures pour que les autorisations et les ententes contiennent une terminologie claire quant aux catégories des coûts admissibles, en conformité avec les politiques applicables.</p> <p>La vérification de ConnectNB a permis de conclure qu'aucun recouvrement ne s'imposait.</p>
<p>La Direction générale de la vérification et de l'évaluation entamera une vérification interne d'un échantillon de projets pilotes non visés par la présente vérification.</p>	<p>Mise en œuvre terminée – La vérification d'Accès.ca est complétée. – Un plan d'action a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.</p>

Industrie Canada - Examen du projet pilote Accès.ca - Phase II
Réponse de la direction et plan d'action

Le 9 avril 2001

MESURES	STADE DE MISE EN ŒUVRE
<p>La DGAAI examinera sa structure organisationnelle.</p>	<p>Mise en œuvre terminée – Deloitte Touche a obtenu un contrat pour commenter les questions organisationnelles, l'équilibre entre la gestion et les opérations, et la façon dont la fonction « administration financière » devrait être organisée.</p> <p>Le CPS a recommandé d'approuver le plan de la DGAAI relatif à une structure organisationnelle qui serait fondée sur les principes suivants : la création d'une fonction centrale solide qui veillerait à garantir l'intégrité des programmes; une formation approfondie du personnel sur l'intégrité des programmes et le contrôle; la réduction de l'étendue du contrôle exercé par le DG pour accroître l'intégrité des programmes; une intervention appropriée des bureaux régionaux pour assurer un suivi efficace des programmes.</p> <p>Les changements organisationnels nécessaires auront lieu, y compris la préparation des descriptions de tâches et des classifications. La dotation sera primordiale.</p>
<p>La DGAAI préparera une évaluation pour établir si elle utilise les bons moyens (subvention, contribution ou contrat) pour exécuter ses programmes.</p>	<p>Mise en œuvre terminée – L'évaluation a été préparée par Conseils et Vérification Canada et présentée au CPS. Le mécanisme principal sera la contribution; il sera adapté d'après le profil de risque du bénéficiaire, la nature de l'organisme bénéficiaire et les principes de la rentabilisation (coût-efficacité).</p>